

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Du 26 mars 2021 - 20 heures - Salle polyvalente

Secrétaire de séance à désigner : Nathalie PHILIPPE

13 conseillers présents

Approbation Compte Rendu du dernier conseil

Le conseil approuve le compte rendu du dernier conseil.

Compte Rendu des commissions

- Commission finances : une réunion a eu lieu pour la préparation du budget
- Commission Assainissement - Voirie : une réunion était organisée à la COR le 09 mars sur la mise aux normes de l'assainissement non collectif, le règlement du service assainissement, le renouvellement du contrat pour la gestion de l'assainissement, les rejets des effluents non domestiques et les eaux pluviales.

Concernant la voirie, un tour des chemins a été fait, de nombreuses dégradations sur le côté des routes ont été remarquées, une demande de devis a été faite à Robert Denis. Voir avec la COR pour le PATA - L'agrandissement du chemin qui part de la maison de la Roche sous le Cherpin a été fait par Robert Denis. Un autre chemin serait à envisager, celui qui passe en bas la charme car un tracteur ne passe pas pour nettoyer le chemin, avant ce chemin était nettoyé par les brigades vertes.

- Fleurissement - Environnement : les travaux au lavoir ont commencé, le nettoyage et la taille ont été faits, la peinture est en commande et les devis pour les étagères sont en cours. Voir pour le bardage par la suite.

Pour le fleurissement un rendez-vous chez Gardet à Thel a été demandé pour des tarifs. La commission a pensé pour cette année mettre des jardinières suspendues à la casse froide sur la barrière, et fleurir de nouveaux points sur la commune. La commission recherche des volontaires pour les aider à planter.

- Culture - Histoire - Patrimoine : une visioconférence avec la COR a eu lieu, pleins d'idées sont envisagées au niveau intercommunal comme le spectacle qu'ils avaient proposé à la Salle Polyvalente, ils savent qu'on a un lieu intéressant mais rien n'est prévu dans l'immédiat sur notre commune car ils tournent sur tout le territoire et sont déjà passés chez nous. Ils font également des ateliers sur des artistes pour les écoles on devrait recevoir le programme thème en lien : en ce moment redessignons le territoire. Un répertoire d'artistes locaux a été créé pour les communes qui envisagent d'organiser des spectacles. Le cinéma en plein air peut se déplacer dans les communes et n'est pas figé au lac.

- CME : nous avons reçu un mail du préfet comme quoi les réunions sont interdites
- Cimetière : la commission travaille sur la reprise des concessions en état d'abandon. Un règlement du cimetière est à envisager pour définir les horaires d'ouverture et de fermeture du cimetière et pour autoriser les inhumations ou exhumations.

Rapport sur Délégation du Conseil Municipal au Maire

Devis signés

* Thermi Services : Complément devis réparation chaudière Salle Polyvalente pour un montant de 1 143.35 euros.

DPU

DIA reçue concernant une vente d'immeuble situé en zone U :

- Vente immeuble Marchand au 1 Montée de la Pierrasse

Dépenses engagées restant à réaliser à fin 2020	31.850 €
Recettes engagées restant à réaliser à fin 2020	2.000 €
Soit pour faire le Budget 2021 (228.618,29 - 31.850 + 2.000)	198.768,29 €

Affectation résultat cumulé section de Fonctionnement à fin 2020

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice font ressortir un résultat de fonctionnement cumulé positif de clôture de **156.543,16 €**.

Le Conseil Municipal décide d'affecter cette somme de façon suivante :

* Inscription de 10.813 € au compte 1068 : "Excédents de fonctionnement capitalisés", somme inscrite en investissement pour la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

* le solde de 145.730,16 € est inscrit en fonctionnement recettes, à la ligne 002 "Excédent de fonctionnement reporté".

Budget Primitif 2021

Le conseil approuve et vote le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre comme suit en recettes et en dépenses :

Section de Fonctionnement

Dépenses		570.923 €
Recettes	425.192,84 €	
Excédent 2020 reporté	145.730,16 € soit un total de	570.923 €

Section d'Investissement

Dépenses nouvelles	179.914 €	
Restes à réaliser dépenses	31.850 € soit un total de	211.764 €
Recettes nouvelles	126.875,87 €	
Restes à réaliser recettes	2.000,00 €	
Excédent capitalisé	10.813,00 €	
Excédent 2020 reporté	72.075,13 € soit un total de	211.764 €

Des précisions ont été données sur les différents postes budgétaires

Il est noté aussi que nous n'avons pas reçu le chiffrage de toutes les attributions et dotations susceptibles de nous être attribuées. Des décisions modificatives seront à prendre en cours d'année.

Vote des taux des taxes locales - Article 73111

Le Conseil vote les taux des deux taxes directes locales pour 2021 :

Taxe foncier bâti	Taux :	24.32 (taux communal inchangé de 13,29 % + taux départemental de 11.03 % = 24,32 %)
Taxe foncier non bâti	Taux :	32.72

Pour compenser la suppression de la taxe d'habitation les communes se voient transférer en 2021 le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçu jusqu'en 2020 par le département sur leur territoire.

La Commune intervient uniquement sur les taux, les bases sont données par les services fiscaux.

Vote des subventions annuelles - Article 6574

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir pris connaissance des différentes demandes de subvention.

Le Conseil Municipal,

- vote les subventions suivantes pour un montant de **50.100 Euros** :

• Centre Social Amplepuis	1.673,34
• Calypso	1400,00
• Comité mémorial de Thel	80,00
• Intergônes Cublize	13.801,43
• MFR Saint-Germain-Lespinasse	180,00
• Association Roannaise Apprentissage Mably	180,00
• Jeunes Sapeurs-Pompiers	300,00
• Chambre des métiers Lyon	180,00
• Lycée Agricole Nandax	90,00
• MFR Lamure sur Azergues	180,00
• AFM Téléthon	100,00
• Rugby Amplepuis	150,00
• Divers	85,23

Associations et sociétés de la Commune :

• Comité des Fêtes	1.800,00
• Judo Club	500,00
• O. G. E. C. Forfait communal contrat association	25.000,00
• A. P. E. L.	3.500,00
• C.A.T.M.	100,00
• Boules des Filatures	300,00
• Gym	300,00
• Pêche	200,00

INVESTISSEMENT : DEPENSES

Restes à réaliser :

2151-275	Réseaux voirie (Casse Froide)	1.850 €
21311-280	Hôtel de Ville (Bureaux)	20.000 €
2184-280	Mobilier (Bureaux)	10.000 €
	Soit un total de	31.850 €

Nouveaux programmes

Il est noté

- Amortissement subvention PLU (opération d'ordre)	469 €
- Remboursement du capital des emprunts en cours	39.519 €
- Frais d'études (études topographique et faisabilité)	12.876 €
- Subvention équipement organismes publics	1.000 €
- Aire de jeux vers lavoir balançoire + jeux	8.500 €
- City stade	5.000 €
- Aire de camping car	5.000 €
- Rénovation cimetière	48.000 €
- Panneau affichage	10.000 €
- WC publics Place Claudius Bodet	39.000 €
- Rayonnage ancien lavoir	5.000 €
- Réparation paratonnerre église	5.550 €
Soit des dépenses nouvelles pour 2021 de :	179.914 €

INVESTISSEMENT : RECETTES

Restes à réaliser :

- 1322-275 Subvention Région pour casse froide	2.000 €
Soit un total de	2.000 €

Recettes nouvelles :

- Cession immeuble rue centrale à Mr et Mme HUYGHE	55.000 €
- Récupération TVA sur dépenses de 2020	6.972 €
- Taxe d'aménagement	490,87 €
- Subvention Région pour WC publics	13.644 €
- Subvention DETR ou DSIL pour WC publics	8.186 €
- Subvention Département pour cimetière	20.000 €
- Participation COR fonds de concours travaux bureaux	5.000 €
- Participation COR fonds de concours pour cimetière	12.000 €
- Amortissement dépenses PLU (opération d'ordre)	5.583 €
Soit des recettes nouvelles pour 2021 de	126.875,87 €

Cession immeuble

La vente a été signée entre la commune et Monsieur et Madame HUYGHE le 12/01/2021.
Cession au prix de 55.000 €

Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Récupération de la TVA sur les dépenses d'investissement et certaines dépenses de fonctionnement faites en 2020

Le montant de la TVA à récupérer est de 11.499 €

Article 10222 - Pour les dépenses d'investissement :

Montant de la TVA à récupérer : 6.972 € pour une dépense de 42.504,54 €

Pour les travaux : Dépôt communal voirie électricité et façade - Marquage au sol de la voirie - Acquisition échafaudage - Soutènement voirie Montoud - Plateau surélevé Casse Froide.

Dépenses pour lesquelles nous ne bénéficions pas du FCTVA : immeubles de rapport.

Article 744 - Pour certaines dépenses de fonctionnement :

Montant de la TVA à récupérer : 4.527 € pour une dépense de 27.600,65 €

Bâtiments recevant du public : Mairie - Eglise - Poste - Bibliothèque

Bâtiment voirie

Dépenses pour lesquelles nous ne bénéficions pas du FCTVA : nettoyage des salles - vérification des extincteurs et alarmes - vérification électrique des bâtiments communaux.

Travaux de Voirie désherbage - curage fossé - élagage - fauchage - débroussaillage - enrobés

Dépenses pour lesquelles nous ne bénéficions pas du FCTVA : sur les réseaux - déneigement

Travaux WC publics

Le Conseil approuve les devis pour le remplacement des WC publics Place Bodet :

- Denis Robert démolition des WC existants pour un montant HT de 1.400 euros soit un TTC de 1.680 euros.
- Mobilier urbain beaujolais installation d'une cellule sanitaire pour un montant HT de 24.950 euros soit un TTC de 29.940 euros,
- Hugues Hervé alimentation des WC pour un montant HT de 938,50 euros soit 1.126,20 euros TTC.

Soit un coût total pour l'opération de 27.288,50 HT et 32.746,20 euros TTC.

Le Conseil autorise le Maire à déposer deux dossiers de demande de subvention pour ces travaux :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Préfecture

Contribution de la Commune au SYDER

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la part contributive de la Commune au SYDER pour l'année 2020.

Cette contribution s'élève à la somme de 28.618,37 Euros.

Le Conseil Municipal approuve le recouvrement direct sur les contribuables de cette somme.

Séance levée à 23h15

Fait à Saint-Vincent-de-Reins
Le 2 avril 2021

